

La GARANTEAM : tout comprendre pour devenir membre

Envie de rejoindre LE réseau des spécialistes garanti ?

Rien de plus simple avec la GARANTEAM. Une offre de garanties totalement gratuite et pensée exclusivement pour votre métier. Adaptée à votre quotidien d'installateur, elle vous permettra de bénéficier de vrais plus pour mieux développer votre activité.

VOS TRUCS EN +



Des garanties **adaptées à votre quotidien** d'installateur.



Un accès à des **formations privilégiées** dispensées par le Groupe Atlantic.



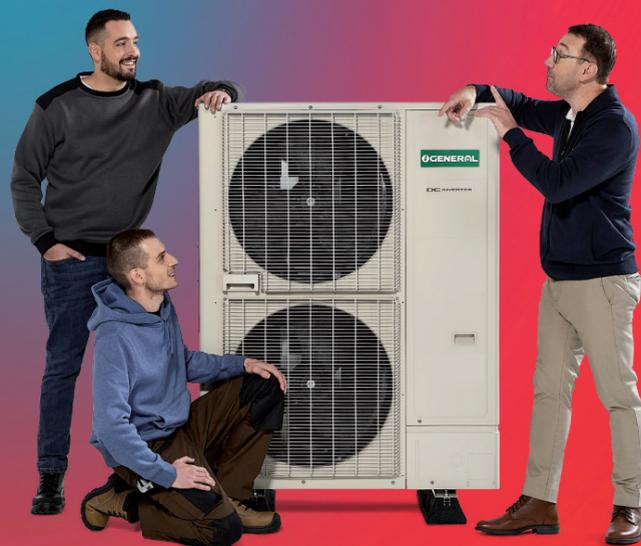
L'assurance d'appartenir à un **réseau de spécialistes** reconnus.



Une adhésion et des avantages **100% gratuits.**



Des **informations en avant-première** (nouveau produits, opérations commerciales, invitations à des événements privés...)



Besoin d'une information
complémentaire sur la

GARANTEAM

Contactez votre
responsable
de secteur référent qui
répondra à toutes vos
questions.

pacific-france.com

DEVENEZ MEMBRE DE LA

GARANTEAM

Le réseau des pros
avec un truc en plus



PACIFIC
GENERAL

PACIFIC
GENERAL

Comment devenir membre et profiter de tous les avantages ?



Complétez votre fiche d'inscription

Pensez à bien vérifier l'ensemble des informations pour pouvoir bénéficier de tous vos avantages.



Relisez et signez votre contrat

Remettez ces documents complétés à **votre responsable de secteur référent afin que votre dossier soit étudié, puis validé.**



Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail

Vous êtes désormais inscrit et **vous profitez immédiatement de tous vos avantages.**

Vous recevrez par courrier une box de bienvenue dans la GARANTEAM à l'adresse indiquée lors de votre inscription.

Tous les 2 ans, faisons ensemble un point sur notre partenariat et vos besoins de spécialiste.

À cette occasion, nous veillerons également au respect des critères d'éligibilité comme énoncé dans le contrat d'adhésion à la GARANTEAM.



Envie de rejoindre la GARANTEAM ? Rien de plus simple, il vous suffit de cocher toutes ces cases :

Si vous remplissez toutes ces conditions, vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui pour profiter de vos nouveaux avantages.

Vous êtes partenaire PACIFIC et GENERAL⁽¹⁾

Vous êtes titulaire des attestations professionnelles PAC

Vous réalisez vous-même vos mises en service

Vous assurez le SAV de votre parc



(1) Sous réserve d'un minimum d'achat selon les critères d'éligibilité du contrat GARANTEAM.

Vos extensions de garanties PACIFIC et GENERAL



Sur l'ensemble des gammes, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité. Le remplacement de l'unité et/ou d'un composant ne peut se faire qu'après le diagnostic et la validation de la prise en garantie par le service après-vente.

* Et sur le corps de chauffe dans le cas d'une PAC Air/Eau.
** À partir de la mise en service du produit.

VALIDABLES SUR

**PAC AIR/AIR
GAMME GENERAL**

**PAC AIR/EAU
GAMME PACIFIC**

**VRF
GAMME GENERAL**